

**PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

Décret N° 93-322 du 16 JUILLET 1993

**instituant l'état d'urgence sur toute
l'étendue du territoire national;**

Le Président de la République

Vu la Constitution, notamment en son Article 109;

Vu le Décret N° 93-315 du 23 JUIN 1993 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement;

Vu le Décret N° 93-318 du 24 JUIN 1993 portant nomination du Gouvernement;

Vu le péril résultant des atteintes graves portées à l'ordre public dans la Commune de
Brazzaville et les répercussions sur l'ensemble du Territoire National;

Le Parlement étant présentement en session ordinaire en vertu de l'Article 97 de la
Constitution;

Vu l'Arrêté N°942 du 23 MARS 1954 fixant les règles à suivre en cas d'urgence, pour
la publication des textes réglementaires en Afrique Equatoriale Française;

En Conseil des Ministres,

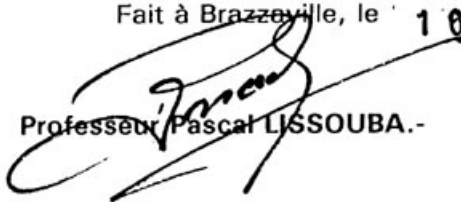
Article 1er.- DECRETE l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national pendant
une durée de quinze (15) jours.

Article 2.- Dans les Régions, les Préfets prendront, en cas de nécessité, les mesures propres à rétablir et à maintenir l'ordre.

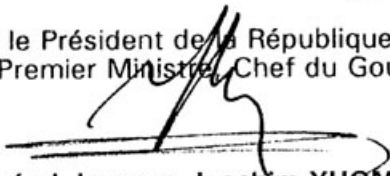
A Brazzaville et dans les environs, des dispositions et des mesures particulières seront édictées et mises en oeuvre sous la coordination d'un organe spécial qui sera créé à cet effet.

Article 3.- Le présent Décret qui entre en vigueur immédiatement sera ~~enregistré~~, publié selon la procédure d'urgence prévue par l'Arrêté susvisé n° 942 du 23 MARS 1954, et inséré au Journal Officiel.

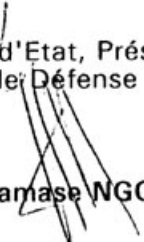
Fait à Brazzaville, le 10 JUL. 1993


Professeur Pascal LISSOUBA.-

Par le Président de la République
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement


Général Jacques-Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le Ministre d'Etat, Président
du Comité de Défense


Raymond Damase NGOLLO.-

Pour le Ministre d'Etat, Ministre de
de L'Intérieur, Chargé de la
Sécurité, du Développement
Régional et des Relations
avec le Parlement en mission

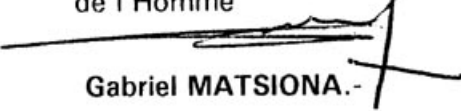
Le Ministre des Finances et du
Budget

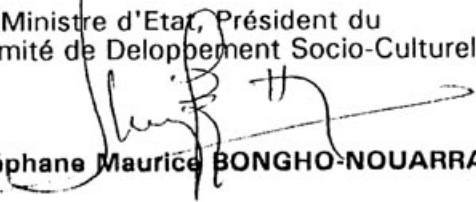

Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO

Pour Le Ministre d'Etat Président
du Comité de la Législation, des
Affaires Juridiques et de la
Réforme Administrative

Le Ministre de la Culture
Démocratique et des Droits
de l'Homme

Le Ministre d'Etat, Président du
Comité de Développement Socio-Culturel


Gabriel MATSIONA.-


Stéphane Maurice BONGHO-NOUARRA.-